



## Renouvellement labellisation



Depuis le début des années 1980, la ville de Montmélian s'est engagée dans une politique forte de développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire avec une première installation réalisée en 1983, ainsi que dans une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie.

En 2007, la Ville a estimé nécessaire de renforcer sa politique dans une optique de réduction massive des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'est engagée pour la période 2007-2011 dans le label Cit'ergie avec un programme de politique énergétique qui vise à diminuer les besoins, à favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie et à développer les différentes énergies renouvelables.

Aujourd'hui, après la réalisation du programme 2007-2011, la commune souhaite renouveler son engagement dans Cit'ergie. À ce titre des nouveaux principes directeurs et un nouveau programme de politique énergétique ont été élaborés. L'objectif stratégique reste le suivant :

**« À terme, Montmélian doit couvrir ses besoins à 100 % par les énergies renouvelables, avec zéro émission de gaz à effet de serre »**

### Domaine 1 : Développement territorial

Lors de la demande de labellisation Cit'ergie en 2007, la Ville s'est engagée sur les principes directeurs suivants :

P1- mettre en œuvre puis évaluer en concertation avec les acteurs locaux son programme de politique énergétique

P2- poursuivre un objectif de densification tout en agissant sur la mixité fonctionnelle

P3- intégrer une dimension Performance énergétique dans tous ses projets d'aménagement futurs

#### Principes directeurs proposés pour 2012-2015

**P1 : Partager avec les acteurs locaux le programme de politique énergétique**

**P2 : Mettre en place un PLU avant-gardiste afin d'« obliger » un niveau de performance énergétique au-dessus de la réglementation thermique 2012 et l'intégration des énergies renouvelables (en privilégiant le solaire) dans les besoins thermiques de tout projet d'aménagement futur**

**Objectifs visés** : performance des bâtiments < 50 kWhep/m<sup>2</sup>.an et 50% d'énergies renouvelables

**P3 : Poursuivre un objectif de densification dans les nouvelles zones à urbaniser tout en agissant sur la mixité fonctionnelle**

**Objectif visé** : 45 logements/ha

ATOUTS	Axes de progrès - opportunités
Signature de la convention des maires : objectifs 3X20 Lancement bilan carbone du territoire été 2011 Intégration des questions environnementales et énergie-climat dans la réflexion sur le PLU afin de viser un développement urbain sobre en énergie. Engagement dans REVE d'AVENIR	Plan d'actions à poursuivre et consolider pour 2012-2015 en cohérence avec les données du bilan carbone. Mesures réglementaires énergie-climat à construire dans le cadre du PLU avec un enjeu important sur les déplacements et la mobilité. Indicateurs des principes directeurs à renseigner Contrôle des résultats à renforcer. Bilan carbone à bien cadrer tant sur les exigences en terme de résultats que de calendrier PLU en cours de construction

## Les priorités pour 2012-2015

- 1- Mettre en place une véritable évaluation de la politique énergie afin de disposer au plus vite d'un outil opérationnel pour les élus et les services.
- 2- Rédaction du PLU en cohérence avec la volonté politique

## Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité

Lors de la demande de labellisation Cit'ergie en 2007, la Ville s'est engagée sur les principes directeurs suivants :

P4 : construire et soutenir les démarches de qualité environnementale tendant à respecter des valeurs écologiques

P5-poursuivre son engagement prioritairement dans les actions visant à réduire la consommation d'énergie dans son patrimoine, ses équipements et son éclairage public

P6 -La Ville utilise des énergies renouvelables dans ses bâtiments et son approvisionnement en électricité

### Principes directeurs proposés pour 2012-2015

**P4- réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de son patrimoine (équipement, éclairage public et flotte de véhicules) de 20% au moins à l'échéance 2020 (référence 2010)**

**P5- réduire les consommations d'énergie de son patrimoine de 20% au moins à l'échéance 2020 (référence 2010)**

**P6- augmenter la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique de son patrimoine pour atteindre 20% à l'échéance 2020 (référence 2010)**

#### objectifs 2015

- -10% Émissions de CO<sub>2</sub>/an.habitant
- -10% Consommations énergétiques du patrimoine kWh/an.habitant
- 10% Part des énergies renouvelables dans la consommation totale du patrimoine

ATOUTS	Axes de progrès - opportunités
Poste de chargé de mission énergie	Renseignement, consolidation et suivi des indicateurs
Gestion de l'énergie et de l'eau à consolider	Suivi et contrôle des économies résultant des travaux de rénovation
Diagnostic éclairage public et travaux engagés (30% d'économie, temps de retours < 3 ans)	Communication interne des bilans énergie-eau annuels (agents+ élus)
Clause intéressement sur les contrats de maintenance	Formation des gardiens d'équipements
Exemplarité sur le développement des énergies renouvelables	Programmation énergétique
	Bilan carbone = travail d'accompagnement du plan d'actions

### Priorités 2012-2015

- 1- Identifier les actions prioritaires en cohérence avec l'étude bilan carbone
- 2- Suivre et mettre en place une programmation énergétique pour atteindre les 3X20

## Domaine 3 : Approvisionnement énergie, eau et assainissement

Lors de la demande de labellisation Cit'ergie en 2007, la Ville s'est engagée sur les principes directeurs suivants :

P6 : favoriser un approvisionnement énergétique sûr, économique et respectueux de l'environnement sur son territoire

P7 : Favoriser les actions de maîtrise de l'énergie et de production de chaleur ou d'électricité dans les installations utilisées pour l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées ou l'incinération des déchets

P8 : Réaliser et soutenir les actions visant à la réduction des consommations d'eau potable

### Principes directeurs proposés pour 2012-2015

#### **P7 : Favoriser un approvisionnement énergétique sûr, économique et respectueux de l'environnement sur son territoire**

**Objectifs visés** (à consolider avec bilan CO<sub>2</sub>)

1. - 20 % en 2020 (-8% en 2015) Émissions de CO<sub>2</sub> du territoire communal (CO<sub>2</sub> /an.habitant)
2. - 20 % en 2020 (-8% en 2015) Consommation énergétique du territoire communal
3. 20 % en 2020 (+8% en 2015) Part des énergies renouvelables dans la consommation totale du territoire communal

#### **P8 : Favoriser les actions de maîtrise de l'énergie et de production de chaleur ou d'électricité dans les installations utilisées pour l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées ou l'incinération des déchets.**

**Objectifs visés :**

1. Compensation de la consommation énergétique des installations de pompage et de traitement d'eau potable par une production d'électricité photovoltaïque : 50%
2. Nombre de foyers ayant ou accédant à un composteur : +5%

#### **P9 : Réaliser et soutenir les actions visant à la réduction des consommations d'eau potable**

**Objectifs visés :**

3. consommation d'eau potable par habitant 118 L/hab.jour (stabilisation)
4. Rendement du réseau 91 %
5. Consommation d'eau du patrimoine communal rapporté au nombre d'habitants : -3%

ATOUS	Axes de progrès - Opportunités
<p>Opportunités à étudier / volonté du SDES d'engager des actions de maîtrise de la demande d'électricité</p> <p><b>Production d'électricité solaire exemplaire</b></p> <p>Gestion et entretien des réseaux d'eau, efficacité énergétique du réseau d'eau potable à poursuivre</p> <p>Réflexion sur la valorisation thermique de l'incinération engagée</p> <p>Valorisation matière des déchets organiques (boues + Ordures Ménagères)</p>	<p>Effort de maîtrise de l'énergie du réseau d'assainissement à conduire</p> <p>Développer des actions de maîtrise de l'énergie en partenariat avec les acteurs du territoire dans la suite de leur participation à l'état des lieux Cit'ergie.</p> <p>Bilan Carbone du territoire</p> <p>Etude valorisation énergétique de l'incinération des déchets</p>

### Priorités 2012-2015

- 1- Données gaz à effet de serre et énergie du territoire (bilan CO<sub>2</sub>) : être très vigilant sur la validité des données et profiter de la communication des résultats pour l'ouvrir aux partenaires, usagers et habitants. (mi 2012)

- 2- Développer des actions de maîtrise de l'énergie en partenariat avec les acteurs du territoire (SDES, OPAC, SIBRECSA, VEOLIA, ERDF) dans la suite de leur participation à l'état des lieux Cit'ergie (immédiat)

## Domaine 4 mobilité

Lors de la demande de labellisation Cit'ergie en 2007, la Ville s'est engagée sur les principes directeurs suivants :

P9 : continuer le développement de son parc de véhicules propres

P10 : inciter ses employés à une mobilité plus respectueuse de l'environnement

P11 : favoriser sur son territoire le transfert modal en faveur des modes alternatifs à la voiture

### Principes proposés pour la période 2012-2015

#### P10 continuer le développement du parc de véhicules électriques

##### Objectifs visés

- 33 % de véhicules municipaux électriques
- -10 % de la consommation de carburants pour la flotte de véhicules municipaux

#### P11 inciter ses agents communaux à une mobilité plus respectueuse de l'environnement

**Objectifs visés : 30%** du personnel communal utilisant un mode de transport alternatif à la voiture individuelle pour se rendre au travail

#### P12 : favoriser sur son territoire le transfert modal en faveur des modes alternatifs à la voiture

##### Objectifs visés :

- 1- + 10% de la fréquentation de la navette communale Montbus à échéance 2015
- 2- + 10% fréquentation de la gare de Montmélian (tout public)

ATOUPS	Axes de progrès - Opportunités
Suivi des consommations de la flotte de véhicules	Les déplacements des 100 agents et élus à mieux connaître pour encourager les déplacements alternatifs à la voiture individuelle
Véhicules électriques	Communication sur l'éco-mobilité
Navette municipale Montbus	Développer la place du vélo dans la Ville de Montmélian
Usage et aménagement de la gare TER	Bilan Carbone du territoire
Réflexion mobilité à consolider dans le PLU	Etude gare

### Priorités 2012-2015

- 1- Donner l'exemple en matière de transports alternatifs : plan de déplacement d'administration + achat de vélos de service
- 2- Développer la place du vélo dans la ville de Montmélian: PLU et étude Gare

## Domaine 5 : organisation interne

Lors de la demande de labellisation Ci'tergie en 2007, la Ville s'est engagée sur les principes directeurs suivants :

P12 : poursuivre le développement d'une approche et d'un traitement transversal de la problématique énergétique dans son organisation politique et administrative

P13 : réserver des moyens budgétaires lui permettant de mettre en œuvre efficacement son programme de politique énergétique

## Principes proposés pour la période 2012-2015

**P13 : poursuivre le développement d'une approche et d'un traitement transversal de la problématique énergétique dans son organisation politique et administrative**

**Objectifs visés** : annuellement 2 réunions du comité de pilotage par an, 4 réunions de l'équipe projet + 1 visite annuelle du Conseiller Cit'ergie

**P14 : réserver des moyens budgétaires lui permettant de mettre en œuvre efficacement son programme de politique énergétique**

**Objectif visé** : dépenser le budget affecté

ATOUTS	Axes de progrès - Opportunités
Dynamique et efficacité des instances de pilotage de Cit'ergie	Achats éco-responsables à conforter
Ouverture des réunions d'état des lieux aux partenaires institutionnels de la commune	Évaluation et suivi des objectifs
Formation interne sur les questions d'énergie	Poursuivre la dynamique initiée lors de l'état des lieux 2011 et ouvrir les rendez-vous du comité de pilotage à des partenaires.
Dynamique de réseau et d'échanges de bonnes pratiques entre collectivités	Formation au management de projet et à l'évaluation
	Bilan Carbone du territoire
	Formation à mettre en place avec autres collectivités Cit'ergie de Rhône Alpes
	Réseaux animés par RhônalpEnergie Environnement (villes durables, achat éco-responsables, Conseillers en énergie partagé), et par l'ADEME (Réseau régional énergie climat)

## Priorités 2012-2015

- 1- Pilotage du projet Ci'tergie : réunions régulières, travail collaboratif, contrôle et suivi des actions et des résultats
- 2- Définition des besoins de formation et mise en place d'actions régionales avec collectivités Cit'ergie et ADEME

## Domaine 6 : communication et coopération

**Lors de la demande de labellisation Cit'ergie en 2007, la Ville s'est engagée sur les principes directeurs suivants :**

P14 : promouvoir la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'utilisation des eaux de pluie auprès des consommateurs et des acteurs de son territoire par la mise en œuvre de mesures de communication, de sensibilisation, d'éducation, et par des incitations financières. Elle collabore pour cela avec les fournisseurs d'énergie et les autres acteurs concernés

P15 : communiquer sur la mise en œuvre des actions de sa politique énergétique et exercer une influence déterminante à l'extérieur du territoire

## Principes directeurs proposés pour 2012-2015

**P15- faire connaître la plateforme 3x20 et inciter les acteurs du territoire communal à s'y inscrire**

**Indicateur** : nombre de Montmélianais inscrits sur la plateforme 3X20 et résultats atteints

ATOUS	Axes de progrès - opportunités
<p>Communication sur le solaire</p> <p>Action de coopération décentralisée</p> <p>Soutien aux initiatives locales</p>	<p>Développer la communication sur la mobilité</p> <p>REVE d'AVENIR : des actions programmées à partir de septembre 2011</p> <p>Développer des animations auprès des publics usagers des bâtiments communaux</p> <p>Communiquer et coopérer avec les acteurs économiques et industriels</p> <p>Bilan carbone pour sensibilisation des acteurs économiques</p>

### Priorités 2012-2015

- 1- Communiquer sur la plateforme 3X20
- 2- Mettre en place ou soutenir des animations ciblant les usagers des Etablissements Recevant du Public communaux